



**Budget 2025 du gouvernement de l'Alberta :**  
**Financer des initiatives clés pour optimiser la mise en œuvre de la**  
***Politique en matière de francophonie***

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) présenté à l'honorable Nate Horner, Président du Conseil du Trésor et Ministre des Finances, dans le cadre des consultations publiques sur le Budget 2025

Nathalie Lachance, présidente de l'ACFA  
Isabelle Laurin, directrice générale de l'ACFA

Le 13 janvier 2025

## Sommaire des recommandations

1. **Créer un nouveau poste de sous-ministre adjoint responsable du Secrétariat francophone.**
2. **Augmenter le financement accordé aux écoles francophones afin d'assurer l'équivalence à la majorité anglophone tel que prévu par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.**
3. **Privilégier l'offre de services par et pour la francophonie albertaine lors d'appels de propositions dans le but de répondre aux besoins spécifiques des communautés francophones.**
4. **Octroyer un financement opérationnel annuel à l'ACFA afin d'appuyer la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*.**
5. **Octroyer un financement ponctuel à l'ACFA afin de lui permettre de coordonner le secteur des services sociaux et de la santé mentale au sein de la francophonie albertaine.**
6. **Prévoir un financement pour renouveler le projet ACCENT, un répertoire bilingue des activités et des ressources éducatives, culturelles et récréatives offertes en français aux communautés scolaires en Alberta.**
7. **Prévoir un financement pour soutenir l'organisation de célébrations et d'initiatives porteuses soulignant le centenaire de l'ACFA et d'une francophonie albertaine organisée en 2026.**
8. **Veiller à ce qu'une partie des financements octroyés dans le cadre de l'entente bilatérale *Vieillir dans la dignité (2023-2024 à 2027-2028)* soit allouée à des projets spécifiquement destinés aux services de santé en français.**
9. **Allouer un budget pour la traduction de la signalisation, de ressources documentaires ainsi que pour l'embauche de ressources humaines bilingues, afin de bilinguiser des parcs provinciaux dans le cadre du prochain *Plan for Parks*.**
10. **Allouer un budget pour la traduction de communications publiques pour améliorer la coordination des interventions et le rétablissement des communautés francophones en cas de désastre naturel.**

## Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») remercie le gouvernement de l'Alberta pour l'occasion de présenter ce mémoire dans le cadre des consultations publiques pour le Budget 2025. L'ACFA souhaite porter à l'attention du gouvernement des investissements spécifiques à la francophonie albertaine qu'il pourrait prévoir dans son prochain budget afin de mettre en œuvre la *Politique et matière de francophonie* et offrir des services et des programmes en français.

[2] Fondée en 1926, il y a près de 100 ans, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine.

[3] En 1964, le gouvernement de l'Alberta reconnaît formellement l'ACFA et adopte *The A.C.F.A Act*<sup>1</sup> afin d'incorporer l'organisme. Depuis l'adoption de la *Politique en matière de francophonie* en 2017, l'ACFA est aussi identifiée comme une des deux parties prenantes à consulter par le gouvernement de l'Alberta afin qu'il puisse établir ses priorités d'actions<sup>2</sup>.

[4] Dans ce mémoire, l'ACFA présente les éléments suivants :

- a) Le **statut du français en Alberta** en dressant (1) un portrait démographique de la francophonie albertaine et (2) en soulevant cinq textes législatifs soutenant l'offre de services en français et la reconnaissance de la francophonie dans la province ;
- b) Des **recommandations d'investissements** en lien avec le *Plan d'action de la francophonie albertaine*, le Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie* et les lettres de mandats des ministères concernés.

## Statut du français en Alberta

### *Portrait démographique*

[5] La francophonie albertaine est bien ancrée au sein de la province de par son histoire, sa démographie et ses institutions.

[6] La première présence francophone en Alberta remonte au 18<sup>e</sup> siècle, il y a plus de 250 ans. Le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta.

---

<sup>1</sup> Province de l'Alberta. 1964. *An Act to Incorporate l'Association Canadienne Française de l'Alberta*. [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/1964\\_ACFA-Act.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/1964_ACFA-Act.pdf)

<sup>2</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, page 8. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

Dès le 19<sup>e</sup> siècle, plusieurs communautés métisses, missions franco-catholiques et villages francophones furent établis. Parmi eux, quatre (4) villages sont devenus officiellement bilingues : Beaumont, Legal, Falher et Plamondon<sup>3</sup>.

[7] Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick<sup>4</sup>.

[8] Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, 79 010 (1,9%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée; 85 290 (2%) affirment que le français est leur langue maternelle; et 260 415 (6,2%) affirment avoir une connaissance du français<sup>5</sup>.

[9] Le français se place au 4<sup>e</sup> rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1<sup>er</sup> rang (3 083 840), le tagalog au 2<sup>e</sup> rang (108 395) et le Pendjabi au 3<sup>e</sup> rang (91 070). Le français se range toutefois au 2<sup>e</sup> rang derrière l'anglais lorsque l'on considère la connaissance de la langue<sup>6</sup>.

[10] Parmi les Albertains et Albertaines d'expression française, Statistique Canada estime que 119 690 sont susceptibles de demander des services en français, soit 2,6% de la population de l'Alberta<sup>7</sup>.

[11] De plus, l'Alberta compte la deuxième plus grande population d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au pays (excluant le Québec). Le recensement de 2021 indique qu'il y a 67 154 enfants, de 0 à 18 ans, dont au moins un des parents est un ayant droit selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ce qui représente 6,9% des enfants au sein de la population albertaine<sup>8</sup>. Toutefois, ces chiffres avaient quelques limitations puisqu'ils tiennent compte des familles d'un même ménage. Certains enfants ont pu être exclus de ce décompte si l'un de leurs parents, frères ou sœurs n'était pas du même ménage. Statistique Canada a alors produit une étude visant à estimer ce nombre d'enfants; les nouveaux chiffres s'élèvent à 75 055 enfants admissibles<sup>9</sup>.

[12] Il est aussi important de noter que l'âge médian de la population francophone est de 43 ans, ce qui est plus élevé que l'âge médian de la population totale de la province qui est de 38 ans. En fait, la population francophone compte une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (18%), comparativement à la proportion observée parmi la population générale (14%)<sup>10</sup>.

---

<sup>3</sup> Gouvernement de l'Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

<sup>4</sup> Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

<sup>5</sup> Sociopol. 2024. *Portrait démographique des communautés francophones de l'Alberta*. <https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2024/07/Alberta-document-complet.pdf>

<sup>6</sup> Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

<sup>7</sup> Sociopol. *Portrait démographique...* p.8.

<sup>8</sup> Sociopol. *Portrait démographique...* p.42.

<sup>9</sup> Statistique Canada, 2024. *Étude sur la sous-classification des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Recensement de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-26-0008/982600082021001-fra.cfm>

<sup>10</sup> Sociopol. *Portrait démographique...* p.22.

[13] Plus encore, il y a eu une augmentation et une diversification de la population d'expression française au fil des ans. Cette réalité a un impact significatif sur la croissance de la francophonie albertaine et sur la demande de services en français.

[14] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)<sup>11</sup>. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)<sup>12</sup>.

[15] Bien que plusieurs francophones soient nés en Alberta, la majorité d'entre eux sont venus de partout au Canada et du monde entier. Parmi les Albertains et les Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée, environ 24% d'entre eux sont nés en Alberta, 44% proviennent d'ailleurs au Canada et 32% d'ailleurs dans le monde<sup>13</sup>.

[16] Lorsqu'on examine plus en détail les données du recensement de 2021, on constate que 3 120 (4%) francophones s'identifient comme Autochtones, principalement Métis (74%)<sup>14</sup>.

[17] Pour ce qui est de la diversité ethnoculturelle, 22 935 (29%) francophones font partie d'un groupe de la minorité visible. Parmi ces personnes, 11 480 (15%) s'identifient comme noires, 4 340 (6%) comme asiatiques, 3 845 (5%) comme arabes et 2 665 (3%) comme latino-américaines<sup>15</sup>.

[18] Le pourcentage des Albertains et Albertaines issus de l'immigration au sein de la francophonie albertaine est plus élevé qu'au sein de la population totale de l'Alberta, qui est de 23%. L'Afrique est le lieu de naissance de 50% de cette population immigrante francophone, une différence importante avec la population immigrante totale de l'Alberta, dont 57% provient de l'Asie<sup>16</sup>.

[19] La population d'expression française est également dispersée sur le territoire, car des communautés francophones se sont historiquement établies partout en province. Environ un tiers de la population d'expression française habite à Calgary, un tiers à Edmonton et le dernier tiers est dispersé parmi des villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), des villes avec des services fédéraux comme des parcs nationaux (Jasper, Banff) et des bases militaires (Wainwright, Cold Lake), des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, Plamondon) et de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks).

---

<sup>11</sup> Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

<sup>12</sup> Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

<sup>13</sup> Sociopol. *Portrait démographique...* p.27.

<sup>14</sup> Sociopol *Portrait démographique...* p.32.

<sup>15</sup> Sociopol *Portrait démographique...* p.33.

<sup>16</sup> Sociopol *Portrait démographique...* p.27.

[20] Voici un tableau résumant la présence francophone dans ces municipalités, incluant le nombre d'enfants admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité<sup>17</sup> :

<b>Municipalités</b>	<b>Première langue officielle parlée (PLOP)</b>	<b>Connaissance du français</b>	<b>Demande potentielle de services en français</b>	<b>Identité autochtone parmi les PLOP</b>	<b>Enfants (0 à 18 ans) admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité</b>	<b>Diversité ethnoculturelle parmi les PLOP</b>
Airdrie	1 525 (2,1%)	5 410 (7,3%)	2 460 (3,3%)	40 (2,6%)	1 850 (8,6%)	455 (29,8%)
Banff	265 (3,9%)	880 (12,8%)	845 (10,2%)	0 (0%)	110 (12,4%)	20 (7,5%)
Beaumont	790 (3,8%)	2 030 (14,5%)	1 265 (6,15%)	40 (5%)	700 (11,1%)	130 (16,5%)
Bonnyville et environs	865 (4,4%)	2 265 (11,6%)	1 380 (7%)	70 (8,1%)	610 (12,1%)	10 (1,2%)
Brooks	390 (2,7%)	540 (3,7%)	385 (2,6%)	0 (0%)	205 (4,9%)	285 (73%)
Calgary	23 590 (1,8%)	86 140 (6,7%)	34 640 (2,7%)	695 (2,9%)	19 845 (6,9%)	8 370 (36%)
Camrose et environs	235 (0,8%)	1 035 (3,6%)	425 (1,5%)	15 (6,4%)	240 (3,9%)	15 (6,4%)
Canmore et environs	920 (5,4%)	3 180 (18,6%)	1 395 (8%)	0 (0%)	425 (14,7%)	40 (4,3%)
Chestermere	300 (1,4%)	925 (4,2%)	390 (1,8%)	0 (0%)	360 (5,9%)	100 (33,3%)
Cochrane	790 (2,5%)	2 880 (9,2%)	1 150 (3,6%)	10 (1,2%)	790 (9,7%)	25 (3,1%)
Cold Lake	815 (5,3%)	1 930 (12,6%)	1 100 (7,1%)	50 (6,1%)	555 (13,1%)	45 (5,5%)
Crowsnest Pass et environs	125 (1%)	500 (4,1%)	250 (2%)	0 (0%)	65 (3%)	0 (0%)
Edmonton	23 205 (2,3%)	67 175 (6,7%)	33 165 (3,3%)	600 (2,6%)	17 265 (7,9%)	10 750 (46,3%)
Falher et environs	1 240 (25,3%)	1 815 (37,1%)	1 610 (29,5%)	30 (2,4%)	420 (35,9%)	20 (1,6%)
Fort Saskatchewan	420 (1,6%)	1 495 (5,6%)	735 (2,7%)	0 (0%)	525 (8%)	70 (16,9%)
Grande Prairie	1 575 (2,5%)	4 890 (7,7%)	2 315 (3,6%)	150 (9,5%)	1 650 (10%)	250 (15,9%)
Grande Prairie County et environs	410 (1,4%)	1 470 (5%)	675 (2,3%)	35 (8,5%)	455 (5,6%)	20 (4,8%)
High Prairie, Slave Lake et environs	365 (2,2%)	625 (3,7%)	675 (4%)	0 (0%)	210 (4,9%)	35 (9,9%)

<sup>17</sup> Sociopol Portrait démographique...

Hinton, Edson et Yellowhead County	575 (2%)	1 825 (6,5%)	855 (3%)	55 (9,6%)	375 (5,8%)	35 (6,3%)
Jasper	175 (4,5%)	765 (19,5%)	465 (10%)	25 (13,9%)	150 (21%)	10 (5,6%)
Lac La Biche County et environs	410 (5,4%)	895 (11,8%)	580 (7,7%)	35 (8,5%)	290 (16,5%)	10 (2,4%)
Lacombe et environs	330 (0,9%)	1 530 (4%)	655 (1,7%)	15 (4,8%)	395 (4,1%)	10 (3,1%)
Leduc et environs	990 (1,9%)	2 990 (5,7%)	1 395 (2,7%)	70 (7,3%)	710 (5,4%)	100 (10,2%)
Legal et environs	1 400 (2,8%)	3 610 (7,3%)	2 245 (4,4%)	50 (3,6%)	915 (7,5%)	35 (2,5%)
Lethbridge	920 (1%)	5 060 (5,3%)	1 795 (1,8%)	15 (1,6%)	955 (4,6%)	275 (29,9%)
Lloydminster	185 (1%)	935 (4,9%)	345 (1,8%)	15 (8,1%)	295 (5,7%)	30 (16,2%)
Medicine Hat	475 (0,8%)	2 210 (3,6%)	1 035 (1,7%)	25 (5,3%)	640 (4,9%)	60 (12,8%)
Okotoks et environs	1 120 (1,5%)	4 425 (6,1%)	1 685 (2,3%)	75 (6,8%)	1 025 (5,9%)	65 (5,9%)
Peace River et environs	605 (4,6%)	1 365 (10,4%)	850 (6,5%)	25 (4,2%)	370 (11,1%)	50 (8,3%)
Red Deer	1 285 (1,3%)	5 315 (5,4%)	2 200 (2,2%)	60 (4,7%)	1 370 (6,1%)	340 (26,5%)
Red Deer County et environs	500 (1%)	2 145 (4,4%)	840 (1,7%)	35 (6,8%)	630 (5,5%)	10 (1,9%)
Rocky View County	395 (1%)	2 805 (6,9%)	865 (2,1%)	15 (3,8%)	650 (7,1%)	55 (13,9%)
Saint-Albert	1 815 (2,7%)	7 115 (10,6%)	2 930 (4,3%)	75 (4,1%)	1 480 (9,7%)	270 (14,8%)
Saint-Paul et environs	1 025 (7,8%)	2 145 (16,2%)	1 525 (11,4%)	55 (5,4%)	650 (20,2%)	0 (0%)
Stony Plain, Spruce Grove et environs	1 250 (1,4%)	4 775 (5,4%)	2 400 (2,7%)	65 (5,2%)	1 120 (5,3%)	145 (11,6%)
Strathcona County (incluant Sherwood Park)	1 660 (1,7%)	6 725 (6,9%)	2 725 (2,8%)	60 (3,6%)	1 745 (7,9%)	245 (14,8%)
Wainwright	150 (2,4%)	340 (5,4%)	215 (3,4%)	30 (20%)	155 (10,6%)	0 (0%)
Wood Buffalo (incluant Fort McMurray)	1 650 (2,3%)	4 380 (6,1%)	2 485 (3,4%)	120 (7,3%)	1 340 (6,9%)	385 (23,3%)

[21] Pour desservir cette population, il existe entre autres des organismes et institutions gérés par la francophonie albertaine. Quatre (4) conseils scolaires francophones (Conseil scolaire Centre-Nord, Conseil scolaire FrancoSud, Conseil scolaire Centre-Est et Conseil scolaire du Nord-Ouest) administrent 45 écoles primaires et secondaires, accueillant un total de 9 550 élèves. En ce qui concerne la petite enfance, on dénombre plus d'une cinquantaine de garderies et de prématernelles, dont plusieurs sont intégrées à des écoles francophones<sup>18</sup>. À cela s'ajoutent l'ACFA et ses 13 bureaux régionaux, ainsi que plus d'une soixantaine d'organismes communautaires. La francophonie albertaine bénéficie également de nombreuses entreprises privées.

[22] D'autres organismes et institutions, gérés par la majorité anglophone, offrent aussi des services en français. Parmi eux, on compte une institution postsecondaire de langue française, le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, et plus de 225 écoles offrant des programmes d'immersion française ou des cours de français langue seconde.

### *Encadrement législatif*

[23] Cinq textes législatifs principaux encadrent l'offre de services en français en Alberta et la reconnaissance de la francophonie albertaine : (1) la *Loi sur les langues officielles*, (2) la *Charte canadienne des droits et libertés*, (3) la *Politique en matière de francophonie*, (4) la *Loi scolaire de l'Alberta* et (5) la *Loi linguistique de l'Alberta*.

[24] Au niveau fédéral, la francophonie albertaine est reconnue comme une communauté de langue officielle au Canada en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Adoptée en 1969 et modernisée pour la dernière fois en 2023, cette loi reconnaît le français comme l'une des deux langues officielles au pays, tout en soulignant sa vulnérabilité et la nécessité de mesures spécifiques pour le protéger. Elle garantit l'accès à des services en français dans les institutions fédérales, dont plusieurs sont situées en Alberta.

[25] En vertu de ses obligations établies dans la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral effectue plusieurs transferts financiers à la province de l'Alberta concernant les langues officielles. Parmi ceux-ci figurent l'*Entente Canada-Alberta relative aux services en français*<sup>19</sup> ainsi que le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* (« PLOÉ »)<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie : Portrait de la petite enfance francophone en Alberta*. <https://fpfa.ab.ca/wp-content/uploads/2023/02/Analyse-demographique-et-deserts-de-garderie-Fevrier-2023.pdf>

<sup>19</sup> Gouvernement du Canada. « Soutenir l'accès aux services en français en Alberta. » <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2024/12/soutenir-lacces-aux-services-en-francais-en-alberta.html>

<sup>20</sup> Gouvernement de l'Alberta. « Programmes de langues officielles en éducation. » <https://www.alberta.ca/fr/official-languages-in-education-programs>



[26] De plus, l'Alberta a des obligations constitutionnelles quant à l'offre de services en français découlant des articles 19 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>21</sup>. Ces articles garantissent respectivement (1) le droit de communiquer en français dans les tribunaux fédéraux, et (2) le droit à une éducation francophone de qualité équivalente à celle offerte à la majorité anglophone pour tous les enfants, de citoyens canadiens qui ont le français comme langue maternelle, qui ont reçu leur instruction au niveau primaire en français au Canada, ou dont l'un des enfants a reçu son instruction primaire ou secondaire en français au Canada, incluant la gestion scolaire<sup>22</sup>.

[27] Au niveau provincial, l'Alberta a adopté sa *Politique en matière de francophonie* (« *Politique* ») en 2017, qui a été révisée en 2023, afin de développer l'offre de services en français et, par conséquent, d'élargir l'accès aux fonds du gouvernement fédéral disponibles pour les langues officielles<sup>23</sup>.

[28] Par le biais de cette *Politique*, le « gouvernement de l'Alberta reconnaît les contributions économiques, culturelles et sociales qu'a apportées et que continue d'apporter la population dynamique et plurielle d'expression française à la province. Par l'intermédiaire d'une interaction, d'une collaboration et d'un dialogue significatifs, le gouvernement s'engage à améliorer les services en français afin de soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta, de manière ciblée et durable, et en fonction des ressources disponibles<sup>24</sup>. »

[29] La *Politique* « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires<sup>25</sup>. »

[30] Afin de soutenir la mise en œuvre de la *Politique*, le gouvernement de l'Alberta a publié, en mai 2024, son *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*<sup>26</sup>. Il s'agit du troisième plan d'action de la province depuis l'adoption de la *Politique*.

[31] Dans sa loi scolaire, l'*Education Act*, il y a une section précisant qui peut accéder à l'éducation francophone en Alberta, conformément aux principes de l'article 23 de la *Charte*, ainsi que les dispositions relatives à l'établissement de régions scolaires francophones, incluant la nomination de conseillers scolaires francophones<sup>27</sup>.

---

<sup>21</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, p. 5. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

<sup>22</sup> Gouvernement du Canada. « Article 23 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité. » <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art23.html>

<sup>23</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*.

<sup>24</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

<sup>25</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

<sup>26</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*. <https://open.alberta.ca/dataset/f897b6cd-6e92-4daf-b42d-0ed7f6ca803f/resource/bd204dab-58cc-48ca-a28a-d0350edb9b38/download/acsw-french-policy-action-plan-french-2024-2028.pdf>

<sup>27</sup> Province de l'Alberta. *Education Act*. [https://kings-printer.alberta.ca/1266.cfm?page=E00P3.cfm&leg\\_type=Acts&isbncln=9780779846450](https://kings-printer.alberta.ca/1266.cfm?page=E00P3.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779846450)

[32] Enfin, la Loi linguistique de l'Alberta permet également aux Albertains et Albertaines de s'exprimer en français dans les tribunaux de la province et aux membres de l'Assemblée législative d'utiliser le français à la Législature<sup>28</sup>.

## ***Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028***

[33] Le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* (« *Plan d'action* »)<sup>29</sup> est l'initiative la plus ambitieuse que la francophonie albertaine ait réalisée pour identifier ses priorités au niveau de l'offre de services en français par le gouvernement provincial.

[34] Conçu par l'ACFA en 2022, et révisé en 2024, le *Plan d'action* est un outil crédible pour aider à orienter le gouvernement, les élus et élues, les fonctionnaires et les partis politiques vers les priorités, les possibilités et les enjeux des communautés francophones en vue de mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie* de la province.

[35] Afin de rédiger le document, l'ACFA a mené un processus de consultation rigoureux. En tout, 200 leaders communautaires, représentant plus d'une quarantaine d'organismes et d'institutions communautaires, ainsi que 520 Albertains et Albertaines d'expression française ont participé aux consultations via des entrevues, des groupes de discussion et un sondage.

[36] Le *Plan d'action* comprend près de 200 actions sur une période de cinq ans dans huit secteurs d'intervention ciblés : (1) Institutions gouvernementales, (2) Arts, culture et patrimoine, (3) Continuum en éducation, (4) Développement économique, (5) Immigration, (6) Justice, (7) Santé et activité physique et (8) Services sociaux. Plusieurs actions s'alignent directement sur les priorités du gouvernement de l'Alberta (ex. plans d'affaires, plans d'action, lettres de mandats) et peuvent être mises en œuvre à des coûts minimes.

[37] Depuis son dévoilement, l'ACFA et plusieurs organismes communautaires ont tenu de nombreuses rencontres avec le gouvernement de l'Alberta pour présenter ce document. Lorsque le gouvernement de l'Alberta a dévoilé le *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie* le 7 mai 2024, l'ACFA a constaté que 75% des initiatives proposées étaient directement alignées sur les priorités communautaires identifiées dans le *Plan d'action de la francophonie albertaine*.

[38] C'est pourquoi la série de recommandations pour le Budget 2025 présentée par l'ACFA repose sur le *Plan d'action de la francophonie albertaine*, mais aussi sur les priorités du gouvernement identifiées dans le *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*.

---

<sup>28</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, p. 5.

<sup>29</sup> ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/11/Version-officielle\\_Plan-daction-FRAB-4.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/11/Version-officielle_Plan-daction-FRAB-4.pdf)

## Recommandations

### #1 – Créer un nouveau poste de sous-ministre adjoint responsable du Secrétariat francophone.

*Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine*

[39] L'ACFA tient à remercier sincèrement le gouvernement de l'Alberta pour les efforts remarquables déployés au cours de la dernière année afin d'améliorer l'offre de services en français dans la province. En plus de présenter un nouveau *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie* aligné sur les priorités communautaires, l'ACFA salue particulièrement l'augmentation substantielle du financement alloué au développement de services en français.

[40] Dans le Budget 2024, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une augmentation de 3 millions de dollars des fonds alloués au Secrétariat francophone. L'ACFA réclamait depuis plusieurs années une augmentation de ce financement afin de permettre au Secrétariat francophone de renforcer sa structure et de disposer des ressources financières nécessaires pour répondre aux défis croissants associés à ses responsabilités envers l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

[41] L'ACFA félicite également le gouvernement de l'Alberta pour l'issue positive des négociations menées avec le gouvernement fédéral concernant l'augmentation de l'*Entente Canada-Alberta sur les services en français*. Cette entente bonifiée permet désormais à l'Alberta de recevoir une part du financement fédéral plus équitable, reflétant mieux la réalité démographique de la population francophone de la province. Cette avancée majeure représente l'aboutissement de près d'une décennie d'efforts concertés entre l'ACFA et le gouvernement de l'Alberta.

[42] L'augmentation du financement fédéral, qui a triplé pour passer de 650 000\$ à 2,2 millions de dollars par année<sup>30</sup>, permettra de développer l'offre de services en français et de mieux répondre aux besoins des Albertains et Albertaines d'expression française. C'est dans ce contexte favorable que l'ACFA propose d'aller plus loin en recommandant la création d'un poste de sous-ministre adjoint spécifiquement responsable du Secrétariat francophone.

[43] Cela fait maintenant trois ans que l'ACFA plaide pour la création de ce poste stratégique. Actuellement, le Secrétariat francophone est dirigé par une direction générale, une structure qui présente des limites hiérarchiques dans le processus décisionnel. Le Secrétariat francophone doit régulièrement collaborer avec les sous-ministres adjoints désignés par chaque ministère pour les conseiller sur l'implémentation de la *Politique en matière de francophonie*, mais cette organisation actuelle peut ralentir les initiatives essentielles pour la communauté francophone.

---

<sup>30</sup> Emmanuel Prince-Thauvette. « L'Alberta triple son enveloppe budgétaire pour les services en français. » *Radio-Canada*, 16 décembre 2024. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2127369/entente-canada-alberta-services-francais-2024>

[44] La transition vers un poste de sous-ministre adjoint offrirait au Secrétariat francophone une position plus élevée dans la hiérarchie gouvernementale, lui conférant ainsi une autorité et une légitimité accrues pour agir de manière plus efficace et pour coordonner de façon optimale les actions liées à la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie* à travers tous les ministères. Ce renforcement de la structure serait un levier crucial pour accélérer la mise en œuvre et garantir une meilleure efficacité des services en français en Alberta.

## **#2 – Augmenter le financement accordé aux écoles francophones afin d'assurer l'équivalence à la majorité anglophone tel que prévu par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.**

*Ministère de l'Éducation*

*Ministère de l'Infrastructure*

[45] Dans le budget 2024, le gouvernement de l'Alberta a réalisé des investissements significatifs dans l'infrastructure scolaire francophone. Ces investissements comprennent deux (2) projets de construction pour l'école Boréale à Fort McMurray et l'école Sainte-Catherine à Lac La Biche, deux (2) projets de conception pour l'école Héritage à Falher et une nouvelle école à Calgary, et quatre (4) projets de planification pour l'école Beauséjour à Plamondon, deux nouvelles écoles à Calgary et une nouvelle école à Edmonton<sup>31</sup>.

[46] L'ACFA tient à remercier le gouvernement de l'Alberta pour l'approbation de huit (8) nouveaux projets d'infrastructure, un nombre record ces dernières années. D'ailleurs, nous avons apprécié que le gouvernement organise une conférence de presse pour faire l'annonce spécifique de ces nouveaux projets francophones.

[47] Toutefois, les besoins demeurent considérables. En effet, seulement deux écoles ont bénéficié du financement pour une construction complète, tandis que les autres projets restent incertains quant à leur financement intégral. De plus, les deux projets de construction complète visent à remplacer des infrastructures existantes, et non à ouvrir de nouvelles écoles.

[48] Bien que 9 550 enfants fréquentent les écoles francophones de la province en 2024, le recensement de 2021 de Statistique Canada révèle qu'il y a 75 055 enfants de 0 à 18 ans admissibles à l'éducation francophone. Cet écart significatif entre le nombre d'enfants admissibles et ceux qui fréquent effectivement une école francophone souligne un enjeu important<sup>32</sup>.

[49] Cet écart peut s'expliquer en partie par un sous-financement des écoles francophones. L'accès des élèves francophones à des infrastructures équivalentes à celles de la majorité demeure un défi, et ce, malgré plus de trente ans de gestion scolaire. Bien qu'une vingtaine de

---

<sup>31</sup> Gouvernement de l'Alberta. « Budget 2024 School Projects – Alberta Education. »

<https://www.alberta.ca/system/files/educ-approved-school-capital-list-2024.pdf>

<sup>32</sup> Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA), ACFA et Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA). 2024. *Un continuum de l'éducation francophone, de la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires, pour une francophonie albertaine en croissance*, pages 16-18. [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20241223\\_Memoire\\_Etude-continuum-de-leducation-francophone.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20241223_Memoire_Etude-continuum-de-leducation-francophone.pdf)

nouvelles infrastructures aient été construites parmi les 45 écoles francophones, les besoins sont loin d'être satisfaits<sup>33</sup>.

[50] Il n'est pas rare que les écoles francophones en démarrage doivent recourir à des solutions créatives pour opérer avant d'obtenir des bâtiments équivalents à ceux de la majorité. Bon nombre d'entre elles ont démarré dans des installations temporaires, souvent désuètes ou inadaptées, comme d'anciens bâtiments de conseils scolaires anglophones, des portatives sans gymnase, ou même des lieux aussi improbables qu'un centre communautaire d'une autre ville située à plus de 15 km, un foyer de personnes âgées, des espaces de la Légion canadienne ou un ancien couvent ayant également servi de centre de désintoxication<sup>34</sup>.

[51] Bien que des bâtiments neufs aient été inaugurés, certains d'entre eux ont rapidement atteint leur pleine capacité quelques années après leur ouverture; cela est dû au fait que les conseils scolaires n'avaient pas accès au dénombrement des enfants admissibles à l'éducation francophone avant 2021. C'est le cas de l'école des Hautes-Plaines à Airdrie, ouverte en 2015. Construite pour accueillir 400 élèves, l'école a atteint sa capacité maximale après seulement 5 ans. Plusieurs espaces qui n'étaient pas initialement prévus pour des salles de classe ont été convertis en salles de classe pour accommoder les inscriptions. En 2023, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une deuxième école à Airdrie pour desservir les plus de 1 850 enfants admissibles à l'éducation francophone de la région<sup>35</sup>.

[52] Le nombre actuel d'écoles francophones, soit 45, est manifestement insuffisant pour répondre aux besoins des enfants admissibles à l'éducation en français en Alberta. Bien qu'il soit difficile d'évaluer précisément le nombre d'écoles supplémentaires nécessaires, le déficit en infrastructures demeure considérable<sup>36</sup>.

[53] Actuellement, le gouvernement de l'Alberta finance généralement deux nouveaux projets d'infrastructure scolaire francophone complets par budget annuel. À ce rythme, il faudrait plusieurs années pour répondre adéquatement aux besoins en infrastructures et offrir à tous les enfants admissibles un accès équivalent à l'éducation en français<sup>37</sup>.

[54] Pour se conformer à l'article 23 de la *Charte*, les conseils scolaires francophones doivent offrir une éducation francophone aux ayants droit « lorsque le nombre le justifie », et ce nombre « se situe entre la demande connue et le nombre total de personnes qui pourraient éventuellement se prévaloir du service »<sup>38</sup>. Pour ce faire, le financement doit être suffisant pour offrir « une expérience éducative réellement équivalente à celle de la majorité, et ce, peu importe la taille de l'école ou du programme en question »<sup>39</sup>.

---

<sup>33</sup> FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>34</sup> FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>35</sup> FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>36</sup> FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>37</sup> FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>38</sup> Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard, 2000 CSC 1. <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/1762/index.do>; FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>39</sup> Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique, 2020 CSC 13. <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/18390/index.do>; FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

[55] La Cour suprême du Canada a statué que l'égalité réelle peut exiger un traitement différencié pour les francophones afin de tenir compte de leur situation et de leurs besoins particuliers<sup>40</sup>. La Cour suprême a reconnu qu'une plus grande allocation de financement par élève sera normalement nécessaire parce que ces écoles ont tendance à être plus petites, moins nombreuses et plus éloignées les unes des autres<sup>41</sup>.

[56] En milieu rural, par exemple, les écoles accueillent souvent moins d'inscriptions, tout en devant faire face à des frais d'exploitation comparables à ceux des grandes écoles. C'est le cas de plusieurs écoles en Alberta, telles que l'école des Grands-Vents à Bellevue (27 élèves), l'école des Fondateurs à Camrose (13 élèves), l'école Sans-Frontières à Lloydminster (19 élèves) et l'école Sainte-Catherine à Lac La Biche (30 élèves)<sup>42</sup>. En comparaison, les écoles anglophones et d'immersion française en milieu rural ont plus d'une centaine d'élèves inscrits<sup>43</sup>.

[57] De même, dans les écoles offrant l'éducation primaire et secondaire dans un même établissement, les inscriptions au secondaire (7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année) sont souvent bien plus faibles, représentant une proportion réduite des effectifs totaux de l'école. Par exemple, ces inscriptions représentent 17% à l'école Saint-Christophe de Wainwright, 17% à l'école Boréale de Fort McMurray, 18% à l'école Nouvelle Frontière de Grande Prairie, 25% de l'école du Sommet de Saint-Paul, 25% à l'école Beausoleil d'Okotoks, 25% à l'école La Prairie de Red Deer et 27% à l'école Citadelle de Legal<sup>44</sup>.

[58] Malgré les nombreuses démarches entreprises par les conseils scolaires francophones, les financements actuels ne permettent toujours pas d'offrir une éducation équivalente à celle offerte aux élèves anglophones et d'immersion française<sup>45</sup>. Le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* souligne précisément la nécessité de réévaluer le financement et de concevoir des plans d'infrastructure et de « revoir la formule de financement pour tenir compte des coûts additionnels associés à l'instruction en français »<sup>46</sup>.

[59] Ainsi, l'ACFA encourage vivement le gouvernement de l'Alberta à poursuivre sa collaboration avec les conseils scolaires francophones afin de revoir le soutien financier et de réduire l'écart entre la demande potentielle et la capacité actuelle des écoles francophones. Cette collaboration est d'ailleurs privilégiée par le ministère de l'Éducation dans le Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie* : « Collaborer avec les parties prenantes de l'éducation en français pour soutenir une éducation francophone substantiellement équivalente »<sup>47</sup>. L'ACFA espère que le prochain budget comprendra des investissements

---

<sup>40</sup> Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard, 2000 CSC 1.; FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>41</sup> Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique, 2020 CSC 13.; FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>42</sup> Gouvernement de l'Alberta. « 2023/2024 School Enrolment Data. » *Student population statistics*. <https://www.alberta.ca/student-population-statistics#jumplinks-2>

<sup>43</sup> FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>44</sup> FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>45</sup> FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

<sup>46</sup> ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 16.

<sup>47</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action 2024-2028...*, p. 11.

substantiels pour de nouvelles infrastructures scolaires francophones afin de mieux répondre aux besoins croissants de la communauté.

### **#3 – Privilégier l’offre de services par et pour la francophonie albertaine lors d’appels de propositions dans le but de répondre aux besoins spécifiques des communautés francophones.**

*Ministère des Personnes âgées, Services sociaux et communautaires*

*Ministère de la Sécurité publique et des Services d’urgences*

*Autres ministères*

[60] Lorsque le gouvernement de l’Alberta lance des appels d’offre (« Requests for Proposals (RFP) ») pour octroyer de nouveaux contrats celui-ci devrait prendre en compte les besoins spécifiques de la francophonie albertaine pour assurer la vitalité des communautés francophones<sup>48</sup>. Le concept de « vitalité » est un des principes directeurs de la *Politique en matière de francophonie*<sup>49</sup>.

[61] Actuellement, les RFP visent à offrir des services généraux pour l’ensemble de la population, avec parfois une dimension bilingue, sans tenir compte des particularités de la francophonie albertaine. Cette approche compromet la qualité des services destinés aux francophones, car ceux-ci nécessitent des ajustements pour être véritablement équivalents à ceux offerts à la majorité anglophone. En effet, la simple traduction des services ne suffit pas : il faut une compréhension profonde des enjeux linguistiques et culturels propres à la francophonie, en plus d’une compréhension de l’architecture des communautés francophones.

[62] Les organismes francophones albertains, souvent de petite taille et spécialisés, sont les mieux placés pour répondre aux besoins uniques de ces communautés. Or, la réalité actuelle désavantage ces organismes, puisque ce sont souvent des structures anglophones, souvent plus grandes et non ancrées dans les communautés francophones, qui remportent les contrats. Ces organismes ont rarement la capacité de comprendre les subtilités culturelles et linguistiques nécessaires pour offrir un service de qualité.

[63] L’accès à des services où la langue et les cultures francophones sont simplement intégrées dans un cadre majoritaire anglophone n’assure pas une égalité de traitement. Les membres des communautés francophones doivent pouvoir avoir la plupart de leurs relations personnelles au sein de leur groupe linguistique pour assurer leur vitalité<sup>50</sup>. À notre avis, ces pratiques vont à l’encontre des objectifs de la *Politique en matière de francophonie* qui stipule que « lorsque le gouvernement offre des services en français, la qualité et l’accessibilité de ces services sont comparables à celles des services équivalents en anglais »<sup>51</sup>.

[64] L’ACFA souhaite particulièrement attirer l’attention sur deux ministères où l’intervention d’organismes francophones locaux dans des appels d’offres à venir serait cruciale.

---

<sup>48</sup> ACFA. *Plan d’action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 21.

<sup>49</sup> Gouvernement de l’Alberta. *Politique en matière de francophonie*.

<sup>50</sup> Linda Cardinal et Rémi Léger. 2017. « La complétude institutionnelle en perspective. » *Politique et Sociétés* 36, no 3 : page 5. <https://doi.org/10.7202/1042233ar>

<sup>51</sup> Gouvernement de l’Alberta. *Politique en matière de francophonie...* page 6

[65] Premièrement, en ce qui concerne les services d'emploi financés par le ministère des Personnes âgées, Services sociaux et communautaires, le ministère finance actuellement des services d'aide à l'emploi en français dans plusieurs régions de la province, notamment à Edmonton, Red Deer et dans le Nord-Est, par l'entremise de l'organisme francophone Parallèle Alberta. Cependant, dans des régions telles que Calgary et Fort McMurray, ce sont des fournisseurs de services anglophones qui sont responsables de l'offre de ces services pour les francophones. Cette situation pose des enjeux puisque les francophones qui accèdent à ces services sont souvent orientés vers des organismes francophones, qui doivent ensuite fournir un accompagnement, sans recevoir un appui financier de la province pour ces services additionnels.

[66] Deuxièmement, le ministère de la Sécurité publique et des Services d'urgence envisage la création d'une Commission d'examen de la police et prévoit, entre autres, des RFP pour des services de formation sur les compétences culturelles destinés aux employés. Il est essentiel que ces formations prennent en compte la réalité des communautés francophones. Seuls les organismes francophones, enracinés dans ces communautés, peuvent véritablement comprendre et transmettre les spécificités culturelles et linguistiques nécessaires à une éducation pertinente et respectueuse.

[67] Dans cette optique, l'ACFA recommande au gouvernement de l'Alberta de collaborer étroitement avec les parties prenantes de la francophonie albertaine. Ensemble, il est possible de concevoir des ententes de services qui répondent de manière plus précise et équitable aux besoins de des communautés francophones. Ce partenariat devrait être une priorité lors du lancement de nouveaux RFP en 2025, afin de garantir la vitalité de la francophonie albertaine, conformément à la *Politique en matière de francophonie*.

[68] D'ailleurs, cette collaboration avec les organismes francophones dans le cadre des RFP permettrait au ministère des Personnes âgées, Services sociaux et communautaires d'atteindre deux objectifs inscrits dans le Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie*, notamment<sup>52</sup> :

- « Favoriser la collaboration sur le plan des services d'emploi et d'orientation professionnelle en français entre le gouvernement et les parties prenantes de la francophonie. »
- « Améliorer les ressources et les services d'emploi et d'orientation professionnelle en français en fournissant des fonds opérationnels aux fournisseurs de services et en enrichissant le contenu du site web d'ALIS.ab.ca. »

#### **#4– Octroyer un financement opérationnel annuel à l'ACFA afin d'appuyer la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*.**

*Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine*

[69] Le gouvernement de l'Alberta a identifié l'ACFA comme l'une de deux parties prenantes à consulter (l'autre étant les conseils scolaires francophones) pour identifier les priorités de mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*, en raison de son rôle central comme organisme porte-parole de la francophonie albertaine. L'ACFA apprécie vivement cette

---

<sup>52</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action 2024-2028...*, p. 13.



reconnaissance par le gouvernement qui est un signe de confiance et d'une volonté partagée de faire progresser l'offre de services en français en fonction des priorités communautaires.

[70] Cependant, avec cet engagement de consultation régulière depuis 2017, l'ACFA se trouve dans une situation délicate. L'ACFA ne bénéficie d'aucun financement opérationnel récurrent de la part du gouvernement de l'Alberta, ce qui limite sa capacité à remplir son rôle de façon optimale.

[71] L'ACFA est fréquemment sollicitée par divers ministères pour fournir des informations stratégiques sur les priorités de la francophonie albertaine, établir des collaborations et participer à des dialogues constructifs. Ces sollicitations génèrent une charge de travail considérable : rencontres régulières avec des fonctionnaires, invitations à des consultations, diffusion d'informations dans nos réseaux, participation à des comités de travail multipartites, collaboration pour l'organisation d'activités et production de documents en français et en anglais pour fournir des données probantes.

[72] L'ACFA joue également un rôle de soutien auprès du réseau d'organismes francophones, notamment lorsqu'il est consulté par la fonction publique, afin de rehausser ses capacités et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques efficaces.

[73] Depuis 2020, l'ACFA a investi près d'un million de dollars de ses propres ressources pour répondre à ces besoins, un effort considérable qui a pourtant ses limites. La petite équipe de l'ACFA peine à satisfaire toutes les demandes du gouvernement en raison de la large portée de la *Politique en matière de francophonie* qui « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires<sup>53</sup>. »

[74] À titre d'exemple, le ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine soutient avec du financement opérationnel d'autres organismes qui offrent des conseils stratégiques au ministère comme les *Provincial Heritage Organization* (« PHO ») et *Provincial Arts Service Organization* (« PASO »). L'ACFA, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*, accomplit un travail similaire, mais à une échelle bien plus vaste, collaborant avec une dizaine de ministères et l'ensemble des organismes et institutions francophones.

[75] En 2024, l'ACFA a soumis une proposition de financement pour soutenir ses efforts auprès du Secrétariat francophone. Bien que la ministre Tanya Fir ait confirmé en mars 2024 devant l'Assemblée législative que cette demande était en étude, elle a finalement été refusée quelques mois plus tard, laissant l'ACFA dans une position difficile pour répondre adéquatement aux besoins croissants de la communauté francophone.

[76] Pour l'instant, l'ACFA a reçu un financement du ministère de la Santé en juin 2024 pour effectuer le travail de liaison et d'analyse de données probantes dans le secteur de la santé, incluant l'embauche d'une ressource humaine. Ces fonds permettent à l'ACFA de réaliser des progrès significatifs pour améliorer l'offre de services en français, mais seulement dans le domaine de la santé. Ce financement provient de l'*Accord entre le Canada et l'Alberta pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens (2023-2024 à 2025-*

---

<sup>53</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, page 6.

2026).

## **#5 – Octroyer un financement ponctuel à l'ACFA afin de lui permettre de coordonner le secteur des services sociaux et de la santé mentale au sein de la francophonie albertaine.**

*Ministère des Personnes âgées, Services sociaux et communautaires*

*Ministère de la Santé mentale et de la Toxicomanie*

[77] Lors de consultations communautaires menées en 2021 pour l'élaboration du *Plan d'action de la francophonie albertaine*, il est apparu que le secteur des services sociaux et de santé mentale faisait face à des besoins considérables, en grande partie exacerbés par les défis sociétaux engendrés par la pandémie. Cependant, ce secteur demeure en grande partie désorganisé au sein de la francophonie albertaine. La majorité des organismes y offrent certains services de manière ponctuelle, souvent de façon réactive et sans structure coordonnée.

[78] C'est dans cette optique que, dès septembre 2022, l'ACFA a mandaté la firme KPMG pour réaliser une revue approfondie du secteur. Cette initiative visait à mieux comprendre les défis, les besoins et les opportunités. Grâce au financement de la Edmonton Community Foundation, de la Calgary Foundation et de la Fondation franco-albertaine, l'ACFA a pu mener cette analyse en profondeur.

[79] La revue a comporté des groupes de discussion avec plus de 30 organismes francophones et un sondage auquel ont répondu plus de 700 participants et participantes. Cette démarche a permis de dresser plusieurs constats cruciaux<sup>54</sup> :

- Il y a un manque d'accès aux services sociaux et de santé mentale en français.
- L'amélioration de l'accès aux soutiens en santé mentale est un besoin prioritaire.
- Une collaboration accrue entre les organismes pourrait réduire la fragmentation du système et améliorer l'offre de services.
- Des approches adaptées à la culture sont essentielles pour répondre aux besoins d'une population diversifiée.
- Il y a un manque de ressources et de personnel parlant français dans le secteur des services sociaux et de santé mentale.

[80] À la lumière de ces constatations, un plan stratégique à long terme a été élaboré par KPMG pour aborder de manière systémique les défis liés à l'offre et à l'accès aux services sociaux et de santé mentale en français en Alberta<sup>55</sup>.

[81] Les plus de 30 organismes francophones ayant pris part à l'élaboration de ce plan stratégique ont désigné l'ACFA comme l'organisme clé pour coordonner le secteur et assurer la mise en œuvre du plan stratégique. Cependant, l'ACFA ne peut accomplir cette tâche sans un financement dédié, essentiel pour garantir une coordination efficace et durable des services et des soutiens en français.

---

<sup>54</sup> ACFA. 2023. *Rapport final de la Revue des services sociaux et de santé mentale en français en Alberta* préparé par KPMG. <https://acfa.ab.ca/en-action/affaires-communautaires/services-sociaux-et-sante-mentale/>

<sup>55</sup> ACFA. 2024. *Plan stratégique pour le secteur des services sociaux et de santé mentale*. [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/20240724\\_ACFA-Plan-Strategique-pour-le-secteur-des-services-sociaux-et-de-sante-mentale-Final.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/20240724_ACFA-Plan-Strategique-pour-le-secteur-des-services-sociaux-et-de-sante-mentale-Final.pdf)

[82] L'ACFA a déjà entamé des discussions avec plusieurs élus et fonctionnaires concernant cette initiative, et a présenté une proposition de financement au Secrétariat francophone, au ministère des Personnes âgées, Services sociaux et communautaires et au ministère de la Santé mentale et de la Toxicomanie. En janvier 2025, l'ACFA a eu des échanges avec le ministère des Personnes âgées, Services sociaux et communautaires, ainsi qu'avec le Secrétariat francophone, pour discuter plus en détail de cette proposition de financement.

[83] Un financement accordé à l'ACFA pour la coordination du secteur permettrait au ministère des Personnes âgées, Services sociaux et communautaires de progresser dans la mise en œuvre des actions inscrites dans le Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie*, notamment<sup>56</sup> :

- « Maintenir, améliorer et promouvoir les services, les outils et les mesures de soutien en français destinés aux Albertaines et aux Albertains vulnérables, notamment les publications sur la violence familiale et l'intimidation, ainsi que les dépliants d'information du bureau du tuteur et curateur public. »
- « Maintenir, améliorer et promouvoir les ressources et les services en français liés au logement. »
- « Maintenir, améliorer et promouvoir les ressources et les services destinés aux personnes âgées. »

[84] De même, le ministère de la Santé mentale et de la Toxicomanie s'est engagé à « veiller à ce que les Albertaines et les Albertains puissent accéder, pour améliorer leur santé mentale, à un continuum de mesures de soutiens en français axées sur le rétablissement et leurs besoins particuliers. Pour ce faire, le gouvernement rehaussera et fera la promotion des ressources destinées aux patients, offrira le service téléphonique 211 Alberta et d'autres services de soutien téléphonique, etc. »<sup>57</sup>

## **#6 – Prévoir un financement pour renouveler le projet ACCENT, un répertoire bilingue des activités et des ressources éducatives, culturelles et récréatives offertes en français aux communautés scolaires en Alberta.**

*Ministère de l'Éducation*

[85] Le répertoire ACCENT est un projet stratégique et essentiel, financé par le ministère de l'Éducation du gouvernement de l'Alberta, qui célébrera son 20<sup>e</sup> anniversaire en 2026. Ce projet unique soutient plusieurs objectifs éducatifs de manière significative; il regroupe des ressources pédagogiques disponibles en français, en lien avec le curriculum albertain, tout en offrant une liste d'activités scolaires et parascolaires qui favorisent la construction identitaire au sein des écoles francophones et améliorent la sécurité linguistique des élèves apprenants du français.

[86] Depuis sa création, ACCENT a démontré d'excellents résultats. Le projet a non seulement atteint ses objectifs année après année, mais il a également permis de développer un partenariat solide entre l'ACFA et Canadian parents for French. Le répertoire est consulté par près de 2000

---

<sup>56</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta*, p. 16.

<https://open.alberta.ca/dataset/f897b6cd-6e92-4daf-b42d-0ed7f6ca803f/resource/bd204dab-58cc-48ca-a28a-d0350edb9b38/download/acsw-french-policy-action-plan-french-2024-2028.pdf>

<sup>57</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action 2024-2028...*, p. 14.

utilisateurs, possède 433 fiches de ressources et compte plus de 1150 abonnés à son infolettre mensuelle.

[87] Les communautés scolaires de langue française connaissent ACCENT comme un outil incontournable et de confiance pour trouver des ressources éducatives adaptées, tant pour les enseignants que pour les familles francophones, interlinguistiques et anglophones. Il est important de mentionner que le répertoire ACCENT est disponible en français et en anglais.

[88] Le financement du projet venant à échéance en 2025, il est impératif que le gouvernement de l'Alberta maintienne et augmente le financement du répertoire ACCENT dans le prochain budget. Le renouvellement du financement d'ACCENT est une priorité des Albertains et Albertaines d'expression française, identifiée dans le Plan d'action de la francophonie albertaine : « Maintenir le financement pour [accentalberta.ca](http://accentalberta.ca), un répertoire bilingue des activités et des ressources éducatives, culturelles et récréatives offertes en français aux communautés scolaires en Alberta permettant de trouver des ressources à utiliser en salle de classe et en appui à la maison pour les familles francophones, interlinguistiques et anglophones<sup>58</sup>. »

[89] De plus, le nouveau curriculum de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année comprend désormais l'enseignement des perspectives francophones pour l'ensemble de la population albertaine. Dans ce contexte, ACCENT est un outil incontournable pour assurer que les communautés scolaires aient les ressources nécessaires pour y parvenir. Maintenir le financement d'ACCENT garantirait à toutes les communautés scolaires un accès facile aux ressources disponibles, tout en maximisant leur utilisation au sein des salles de classe et auprès des familles.

[90] Le financement du répertoire ACCENT contribuerait également à la réalisation des objectifs définis dans le Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie*. En effet, il soutiendrait deux actions clés<sup>59</sup> :

- « Promouvoir les ressources et les services d'évaluation en français d'appuyer les parties prenantes du secteur de l'éducation. »
- « Créer et acquérir des ressources liées à la mise en œuvre des programmes d'études pour pouvoir soutenir les parties prenantes de l'éducation en français. »

## **#7 – Prévoir un financement pour soutenir l'organisation de célébrations et d'initiatives porteuses soulignant le centenaire de l'ACFA et d'une francophonie albertaine organisée en 2026.**

*Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine*

[91] L'ACFA se prépare à célébrer son centenaire en 2026, un événement d'une portée historique et culturelle majeure, tant pour l'ACFA que pour l'ensemble des communautés francophones en Alberta. Cet anniversaire ne marquera pas seulement la reconnaissance des efforts de l'ACFA depuis sa fondation en 1926, mais aussi de l'histoire riche et dynamique des communautés francophones organisées et prospères dans la province, qui ont vu le jour et se sont épanouies grâce à son soutien constant.

---

<sup>58</sup> ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, p. 19.

<sup>59</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action 2024-2028...*, p. 11.

[92] L'ACFA, en tant que porte-parole et catalyseur de ces communautés, a joué un rôle clé dans leur développement, à travers divers secteurs, tels que l'éducation, le développement économique, la culture et les services communautaires. Cet engagement a permis de bâtir un réseau solide d'organismes et d'institutions francophones, au service de la francophonie albertaine.

[93] Les célébrations du centenaire, dont le lancement est prévu en décembre 2025, s'étendront jusqu'en octobre 2026. Ces festivités s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la *Politique en matière de francophonie*, qui adopte comme l'un de ses principes directeur la reconnaissance et, plus particulièrement « reconnaît et valorise son histoire francophone et les contributions continues de sa population dynamique et plurielle d'expression française<sup>60</sup>. » Cette reconnaissance inclut notamment l'objectif de reconnaître les contributions par le biais d'initiatives spécifiques et de promouvoir des symboles de la francophonie<sup>61</sup>.

[94] Le gouvernement de l'Alberta pourrait jouer un rôle essentiel en soutenant l'organisation d'activités communautaires en 2026, par des financements ponctuels, ou par l'implantation d'initiatives symboliques au sein de ses propres institutions. Par exemple, le gouvernement de l'Alberta pourrait envisager le dévoilement d'une vitrine sur la francophonie albertaine dans son exposition permanente au Musée royal de l'Alberta, une action en lien avec la priorité suivante : « Inclure l'histoire de la francophonie albertaine dans le récit provincial dans les musées, les lieux historiques, les centres d'interprétation et les archives afin d'affirmer l'identité culturelle de l'Alberta en donnant à la communauté la possibilité de partager et de préserver son histoire »<sup>62</sup>.

[95] Un financement dédié à des célébrations et initiatives porteuses en 2026 permettrait au gouvernement de l'Alberta de concrétiser plusieurs objectifs inscrits dans le Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie*<sup>63</sup> :

- « Accroître la visibilité de la francophonie en Alberta et la sensibilisation aux symboles de la francophonie tels que le drapeau franco-albertain. »
- « S'assurer que les collections, les expositions et les programmes d'apprentissage du Musée royal de l'Alberta reflètent les expériences de la francophonie. »
- « Soutenir les artistes et la culture francophones dans le cadre du programme de subvention des Journées de la culture de l'Alberta. »

[96] En investissant dans cette célébration unique, le gouvernement de l'Alberta honorera non seulement l'histoire et les cultures francophones de la province, mais il contribuera également à bâtir une Alberta plus inclusive et fière de sa diversité culturelle.

---

<sup>60</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, page 7.

<sup>61</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, page 7.

<sup>62</sup> ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, p. 19.

<sup>63</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action 2024-2028...*, p. 10, 14.

**#8 – Veiller à ce qu'une partie des financements octroyés dans le cadre de l'entente bilatérale *Vieillir dans la dignité* (2023-2024 à 2027-2028) soit allouée à des projets spécifiquement destinés aux services de santé en français.**

*Ministère des Personnes âgées, des Services sociaux et communautaires*  
*Ministère de la Santé*

[97] Le gouvernement de l'Alberta a déjà consenti des efforts considérables en matière de financement pour améliorer l'offre de soins de santé en français, en collaboration avec des partenaires francophones tels que l'ACFA et le Réseau santé Alberta. Ces derniers bénéficient d'un financement de 5 400 000 \$ dans le cadre de l'accord « Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens » (2023-2024 à 2025-2026)<sup>64</sup>. Cette collaboration a permis de développer des initiatives visant à répondre aux besoins en soins de santé, notamment dans le domaine des soins primaires. L'ACFA reconnaît et apprécie cet engagement du gouvernement de l'Alberta.

[98] Cependant, des besoins importants persistent, en particulier pour la population francophone vieillissante. En effet, comme évoqué plus haut, la population francophone en Alberta présente un âge médian plus élevé que la population totale de la province, et une proportion plus importante de francophones que d'anglophones est âgée de 65 ans et plus. Cette tendance démographique engendre des défis spécifiques en matière de services de santé, notamment une pression accrue pour répondre aux besoins en soins continus et en soins aux personnes âgées en français.

[99] Dans ce contexte, l'ACFA recommande que le gouvernement de l'Alberta affecte une portion des financements dans le cadre de l'entente bilatérale « Vieillir dans la dignité » (2023-2024 à 2027-2028)<sup>65</sup> à des projets spécifiquement ciblés sur l'amélioration des services de santé en français pour la population vieillissante. Il est crucial que ces financements soient utilisés pour renforcer l'offre de soins continus en français, afin de combler les lacunes actuelles et de répondre aux besoins croissants des personnes âgées francophones en Alberta.

[100] Selon l'accord, il est attendu que « l'Alberta effectue des investissements continus dans le domaine de la santé conformément à ses responsabilités plus larges de fournir des services de soins de santé à ses résidents et appuie la diversité, l'équité et les besoins des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et des populations mal desservies et/ou désavantagées, y compris, sans toutefois s'y limiter, les **communautés de langue officielle en situation minoritaire**, les collectivités rurales et éloignées [...] »<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> Gouvernement du Canada. 2023. « Accord entre le Canada et l'Alberta pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens. » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-travailler-ensemble/alberta-ensemble-ameliorer-soins.html>

<sup>65</sup> Gouvernement du Canada. 2024. « Accord de financement entre le Canada et l'Alberta pour vieillir dans la dignité (2023-2024 à 2027-2028). » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-vieillir-dignite/financement-alberta.html>

<sup>66</sup> Gouvernement du Canada. 2024. « Accord de financement entre le Canada et l'Alberta pour vieillir dans la dignité (2023-2024 à 2027-2028). » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-vieillir-dignite/financement-alberta.html>

[101] Plusieurs actions concrètes pourraient être envisagées dans ce cadre. Par exemple, l'accès aux soins de santé et aux services de santé mentale en français est limité dans les régions rurales de la province. L'un des obstacles majeurs demeure le manque de professionnels de la santé bilingues dans ces régions. Il est donc essentiel d'investir dans le recrutement et la rétention de personnel de santé parlant français dans les zones rurales. Cette initiative permettrait d'améliorer l'accès aux soins et de réduire les disparités de santé entre les francophones et les anglophones. Le ministère de la Santé pourrait ainsi allouer des fonds pour mettre en place des stratégies de recrutement et de rétention de professionnels de la santé bilingues, anglais-français, en particulier dans les régions rurales<sup>67</sup>.

[102] Enfin, un investissement dans des initiatives spécifiques aux soins continus et pour les personnes âgées francophones permettrait au gouvernement de l'Alberta de réaliser une des actions prévues dans le Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie*<sup>68</sup>, soit « Offrir des ressources clés en français qui ont trait aux programmes et aux lois sur les soins continus. » Cela permettrait de garantir que les personnes âgées francophones reçoivent les services dont elles ont besoin dans leur langue, tout en répondant à l'évolution démographique et à l'augmentation des besoins en soins de santé pour cette population.

### **#9 - Allouer un budget pour la traduction de la signalisation, de ressources documentaires ainsi que pour l'embauche de ressources humaines bilingues, afin de bilinguifier des parcs provinciaux dans le cadre du prochain *Plan for Parks*.**

*Ministère des Forêts et des Parcs*

[103] En août 2024, le ministère des Forêts et des Parcs a mené une consultation publique sur le développement du nouveau plan stratégique des parcs provinciaux de l'Alberta, le « Plan for Parks ». Lors de cette consultation, l'ACFA et d'autres organismes communautaires ont présenté un mémoire détaillant des stratégies visant à bilinguifier graduellement certains parcs provinciaux de la province. Parmi ces stratégies, on retrouve la mise en place d'une signalisation bilingue, la traduction de ressources documentaires et l'embauche de ressources humaines bilingues français-anglais. Ces éléments seraient nécessairement pour offrir une programmation touristique et scolaire en français dans quelques parcs ciblés<sup>69</sup>.

[104] La désignation de parcs provinciaux comme étant bilingue est une priorité clairement exprimée par les communautés francophones et figure dans le *Plan d'action de la francophonie albertaine* : « Identifier des sites potentiels (ex. parcs, lieux patrimoniaux, musées) à désigner bilingue français/anglais en collaboration avec les parties prenantes de la francophonie albertaine.<sup>70</sup> » Cette mesure répond non seulement aux besoins de la population francophone, mais constitue également un levier stratégique pour le développement du tourisme et répondre aux obligations de la province en matière d'une éducation francophone équivalente à celle de la

---

<sup>67</sup> ACFA et Réseau santé Alberta. 2024. *Note de suivi – Consultations du ministère de la Santé sur la réorientation du système de soins de santé*, page 10. [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20241219\\_Note-de-suivi\\_Sessions-de-consultation-reforme\\_FR.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20241219_Note-de-suivi_Sessions-de-consultation-reforme_FR.pdf)

<sup>68</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action 2024-2028...*, p. 11.

<sup>69</sup> ACFA, Société historique francophone de l'Alberta (SHFA) et Parallèle Alberta. 2024. *Bilinguisons nos parcs provinciaux : Un plan stratégique des parcs provinciaux inclusif de la francophonie albertaine*. [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/20240816\\_Memoire\\_ACFA\\_SHFA\\_PA\\_Plan-strategique-parcs-provinciaux\\_FINAL-1.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/20240816_Memoire_ACFA_SHFA_PA_Plan-strategique-parcs-provinciaux_FINAL-1.pdf)

<sup>70</sup> ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, p. 17.

majorité en Alberta<sup>71</sup>.

[105] Pour que cet objectif soit pleinement réalisé, il est impératif que le gouvernement de l'Alberta alloue des fonds spécifiques dans le cadre du *Plan for Parks*. Ces investissements viseraient à financer la traduction de la signalisation dans les parcs et à embaucher des ressources humaines bilingues, afin d'assurer une expérience touristique et éducative en français de qualité. Une analyse préliminaire réalisée par la francophonie albertaine a permis d'identifier plus d'une vingtaine de parcs provinciaux qui pourraient être ciblés. Ces changements, qui pourraient s'effectuer sur plusieurs années, renforceraient l'accessibilité des parcs pour les visiteurs francophones et valoriseraient le patrimoine culturel unique de la province<sup>72</sup>.

**#10 - Allouer un budget pour la traduction de communications publiques pour améliorer la coordination des interventions et le rétablissement des communautés francophones en cas de désastre naturel.**

*Ministère de la Sécurité publique et des Services d'urgences*

[106] L'Alberta est confrontée à des désastres naturels majeurs ces dernières années, comme ce fut le cas avec les feux de forêts à Fort McMurray en 2016 et à Jasper en 2024. Ces événements ont eu des conséquences particulièrement importantes pour les communautés francophones de ces régions, qui ont dû être évacuées en urgence.

[107] Lors de telles crises, l'ACFA reçoit fréquemment des demandes pour obtenir des informations en français concernant les services offerts à la population francophone évacuée. Malheureusement, les communications officielles de la province sont disponibles uniquement en anglais, et les médias francophones couvrent très peu ces situations. Par conséquent, de nombreux francophones se tournent vers l'ACFA pour accéder à des informations essentielles dans leur langue.

[108] En situation d'urgence, il est avéré que les francophones privilégient leur langue maternelle pour mieux comprendre les informations cruciales. Cette réalité peut limiter leur capacité à saisir pleinement les messages en anglais, ce qui peut gravement compromettre leur sécurité.

[109] Le Commissaire aux langues officielles du Canada a souligné, dans un rapport de 2020, que l'accès à l'information en français en période de crise est fondamental pour garantir la sécurité des citoyens et citoyennes francophones. Il a indiqué: « Il est absolument essentiel que les organismes provinciaux et territoriaux, et tous les responsables du bien-être de notre population en cas d'urgence, comprennent qu'il y a une grande différence entre l'utilisation de sa seconde langue officielle pour s'orienter dans la vie quotidienne, dans les situations sociales et en milieu de travail et l'utilisation de cette même langue lorsqu'une personne est blessée, intimidée ou craint pour la sécurité d'un proche....Le bilinguisme individuel n'est pas absolu et, dans les circonstances engendrées par les situations d'urgence, il est tout à fait naturel que les

---

<sup>71</sup> ACFA, SHFA et Parallèle Alberta. *Bilinguisons nos parcs provinciaux...*

<sup>72</sup> ACFA, SHFA et Parallèle Alberta. *Bilinguisons nos parcs provinciaux...*



membres de la population canadienne reviennent à la facilité et à l'assurance instantanées de leur première langue officielle. »<sup>73</sup>

[110] Ainsi, les communautés francophones ont priorisé dans le *Plan d'action de la francophonie albertaine* trois priorités qui ont des liens avec la réponse du gouvernement de l'Alberta aux désastres naturels<sup>74</sup> :

- « Traduire les communiqués de presse avec de l'information pertinente pour la francophonie en français. »
- « Travailler avec les parties prenantes de la francophonie albertaine pour améliorer la coordination des interventions et du rétablissement des communautés francophones en cas de désastre naturel. »
- « Assurer que le système d'alerte d'urgences informe le public présent sur le territoire albertain en français et en anglais. »

[111] L'ACFA a donc eu des rencontres avec le *Alberta Emergency Management Agency* en août 2024 pour mieux préparer la réponse de la province et des communautés francophones pour l'année 2025.

[112] Il est crucial de souligner que, pour assurer une réponse adéquate et efficace en cas de désastre naturel, le gouvernement de l'Alberta doit impérativement allouer une partie de son budget à la traduction des communications officielles en français. L'absence de ces informations compromet la sécurité des francophones, qui risquent de ne pas recevoir ou comprendre des alertes essentielles à leur sécurité. Sans un accès égalitaire à l'information dans leur langue, les communautés francophones sont exposées à un risque accru de confusion, de retards dans les actions de secours et, ultimement, à des conséquences humaines et matérielles graves.

## Conclusion

[113] En conclusion, l'ACFA espère que le gouvernement de l'Alberta et les ministères concernés prendront en considération les dix (10) recommandations présentées dans ce mémoire. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des initiatives en cours avec le gouvernement de l'Alberta et permettraient de garantir aux communautés francophones un accès équitable aux services en français, comparable à celui offert à la majorité anglophone, tout en respectant les priorités des ministères et les ressources disponibles.

---

<sup>73</sup> Commissariat aux langues officielles. 2020. *Une question de respect et de sécurité : L'incidence des situations d'urgence sur les langues officielles*. <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/situations-urgence-langues-officielles>

<sup>74</sup> ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, p. 9.